

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2016

L'an deux mil seize, 22 mars à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 43

Artenay : M. GUDIN ; M. VAURY	Baigneaux : Mme PEILLON	Bazoches les Hautes : M. PEIGNE ; M. JOHIER
Bougy lez Neuville : Mme MAROIS ; M. PATY	Boulay les Barres : M. PIEDALLU ; Mme LAMY	Bricy : M. AUBERT ;
Bucy le Roi : M. NODIMAR	Chevilly : M. TEXIER ; M. JOLLIET	Coinces : M. DELLA ; M. HURAUULT
Cormainville : M. SICOT	Courbehaye : Mme MEYER ; Mme DAUVERGNE	Dambron : Mme DENIZET
Pontenay sur Conie : M. ALLAIS ; M. DAUBIN	Gémigny : M. CAILLARD	Guillonville : M. MOREAU
La Chapelle Onzerain : Mme LE GALL	Lion en Beauce : M. FAUCHET	Loigny la Bataille : M. ROGER
Orgères en Beauce : M. LEGOURD	Poupry : M. COCULET	Ruan : Mme SEVIN
St-Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY ; Mme LAUNAY	St-Péravy la Colombe : M. BARRAULT	Santilly : M. LACHAUME ; M. MOREAU
Sougy : M. POURADIER ; M. SEVIN	Terminiers : M. PERDEREAU	Tillay les Péneux : M. DOUBLIER
Tournoisis : M. DEBREE ; M. LOUIS	Trinay : Mme PECHEUX	Villamblain : M. LIVI
Villereau : M. RICHARD		

Absents excusés : Neuville aux Bois : M. MACE ; Bricy : M. PICAULT ; Gidy : M. JOURDAIN

Votants : 43 voix

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h 37.

1. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion de la trésorerie conforme au compte administratif 2015 est présenté à l'approbation des délégués.

L'assemblée à l'unanimité (43 voix), approuve le compte de gestion 2015 de la trésorerie de Patay.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le président rend compte des grandes lignes du compte administratif 2015 qui se clôt par un léger excédent tant en fonctionnement qu'en investissement.

Après la présentation du compte administratif 2015, le président quitte la salle de réunion et cède la présidence à M. Pascal GUDIN, vice-président.

Celui-ci rappelle les résultats du compte administratif 2015 et le soumet au vote de l'assemblée :

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2015	3 646 150,67 €
Dépenses 2015	3 465 294,67 €
Résultat 2015	180 856,00 €
Report 2014	2 040 594,03 €
Résultat cumulé 2015	2 221 450,03 €

INVESTISSEMENT	
Recettes 2015	137 767,78 €
Dépenses 2015	105 720,26 €
Résultat 2015	32 047,52 €
Report 2014	68 971,49 €
Résultat cumulé 2015	101 019,01 €

2 322 469,04 €

Cette présentation des comptes n'appelant pas de question,

Le compte administratif de 2015 du SIRTOMRA est adopté à l'unanimité des votants (42 voix).

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Comme il n'est pas prévu de gros investissements en 2016, il est proposé à l'assemblée :

- De reporter le résultat cumulé 2015 de 2 221 450,03 € en recette de fonctionnement au BP 2016, compte 002.
- De reporter le solde d'exécution d'investissement de 101 019,01 € en recette d'investissement au BP 2016, compte 001.

L'assemblée, à l'unanimité (43 voix), décide l'affectation du résultat 2015.

5. BUDGET PREVISIONNEL 2016 :

Le projet de budget primitif 2016 est mentionné par chapitres et articles sur les documents fournis aux délégués et s'équilibre à la somme de 5 773 415,91 euros en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 222 116,84 euros en dépenses et recettes d'investissement.

Le prix de revente des produits de recyclages étant à la baisse et le cours de la ferraille de déchetterie s'étant effondré (2 522 € en 2015 contre plus de 40 000 € dans les années précédentes), il est proposé un produit de TEOM à 2 875 000 € soit 0,88 % d'augmentation afin de compenser la perte de recettes.

En complément d'information, le président précise les dépenses prévues en investissement.

- Travaux en déchetteries : marquage au sol, acquisition d'auvents dans les déchetteries de Patay et d'Artenay pour la dépose des différents flux spécifiques.
- Acquisition de matériel : bacs de collecte sélective, matériel de communication, matériel de bureau,...

L'assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité (43 voix), vote le Budget Prévisionnel 2016.

6. TEOM : PRODUITS ATTENDUS

Il est rappelé que le syndicat vote un produit attendu par communauté de communes du territoire. Celles-ci sont libres de déterminer les taux de leurs communes.

Il est proposé les produits ci-dessous pour les communautés de communes :

INTERCOM.	Pour mémoire Produit attendu 2015	Produit attendu 2016
CCBJ	29 099 €	28 635 €
CCBL	1 690 192 €	1 729 945 €
CCF	637 630 €	634 513 €
CCBO	493 079 €	481 908 €
TOTAL	2 850 000 €	2 875 000 €

Compte tenu de ces produits attendus et de la valeur des bases, le taux moyen de la TEOM varie à la baisse de 14,07% en 2015 à 13,59% en 2016.

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TEOM €	2 954 555	2 826 385	2 924 991	2 866 497	2 889 996	2 850 000	2 875 000
Bases €	18 107 826	17 318 519	17 933 351	18 644 397	19 233 175	20 250 192	21 160 716
Taux %	16,23	16,28	17,01	15,37	15,02	14,07	13,59

L'assemblée après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (43 voix), les produits attendus pour l'année 2016.

7. PRIX DE REVENTE DES BACS DE COLLECTE

Le président propose de maintenir les tarifs de revente de bacs aux communes et aux usagers compte tenu que les prix d'achat sont identiques à l'année précédente.

Volume des bacs	Proposition de nouveaux tarifs	Prix votés le 27 mars 2015
120 L	32€	32€
140 L	35€	35€
240 L	42€	42€
360 L	69€	69€
660 L	179€	179€

L'assemblée décide d'adopter, à l'unanimité (43 voix), le maintien des tarifs de bacs à compter du 1^{er} avril 2016.

8. DECHETTERIES – REAJUSTEMENT DES TARIFS APPLIQUES AUX PROFESSIONNELS

Le SIRTOMRA, à l'instar des syndicats voisins, décide d'appliquer une revalorisation des tarifs dans les déchetteries pour les professionnels.

Le président propose la tarification suivante, dont l'idée est de fixer des tarifs identiques à ceux pratiqués par le SITOMAP, territoire voisin avec lequel le SIRTOMRA partage une déchetterie. Il précise que si certains coûts peuvent paraître élevés, ils ne reflètent pas l'intégralité des charges portées par la collectivité.

Catégories de déchets	Tarifs	Pour mémoire 2015
Tout venant	28,10 €/m ³	27,30 €/ m ³
Gravats	8,70 €/m ³	8,40 €/ m ³
Végétaux	8,90 €/m ³	8,60 €/ m ³
Palettes + bois	2,80 €/m ³	2,70 €/ m ³
Déchets spéciaux (sauf piles, batteries, néons, lampes fluo et cartouches d'encre : gratuit)	2,70 €/kg	2,60 €/ kg
Ferrailles	Gratuit	Gratuit
Cartons		
Huiles vidange		
Huiles friture		

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité (43 voix) adopte la nouvelle tarification pour les professionnels à compter du 1^{er} avril 2016.

9. AFFAIRES DIVERSES

• SOUGY : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – PROMESSE DE BAIL

Le président rappelle que la société QUADRAN fait l'étude d'un projet d'une centrale solaire au sol sur l'emprise de l'ancien CET de Sougy, propriété du Syndicat.

Lors de la dernière assemblée générale, les délégués s'étaient montrés favorables au projet et avaient mandaté le président à poursuivre les négociations.

Afin d'avancer dans les démarches, il est demandé à l'assemblée d'autoriser le président à signer une promesse de bail avec une clause de loyer annuel minimum garanti de 1 500€ HT par Méga Watt installé. A savoir que la puissance estimée est de 3 MW soit l'équivalent de la consommation électrique de 2 500 habitants, pratiquement la population d'Artenay et de Sougy.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité (43 voix) autorise le président à signer la promesse de bail

• Marché d'exploitation des déchetteries

Le marché d'exploitation des déchetteries arrivant à terme au 28 février 2017. Le syndicat a lancé la consultation auprès de cinq bureaux d'études : GIRUS qui a accusé réception, IRH Environnement, Environnements et Solutions, OPTEA et le cabinet SIMONNEAU qui nous informe ne pas avoir les compétences.

La fin de la consultation est prévue pour le 8 avril pour 12h.

• Déchetteries

Comme il a été annoncé par le président lors de la présentation du BP 2016, l'appel de petits travaux sont à prévoir dans les déchetteries de Patay et Artenay, la réalisation de auvents pour la réception des différents flux tels que : Eco DDS, piles, lampes, tubes, huiles usagées, etc ... et ce qui permettrait de transférer le local des DDS actuel de la déchetterie de Patay vers celle d'Orgères en remplacement de celui existant qui est insuffisant en terme de stockage.

Des marquages au sol sont également envisagés dans les déchetteries.

• Journal du syndicat

Le président informe l'assemblée de la sortie du journal du syndicat « N'en jetez Plus ! Printemps 2016 ». L'ambassadeur du tri, Marion Le Ray en présente les grandes lignes.

- Le SIRTOMRA lauréat de l'appel à projet du Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie
- Propositions de dates pour des visites de Bégéval
- Article sur les idées reçues du recyclage
- Présentation du programme des animations scolaires du SIRTORMA
- Rappel de quelques points du règlement des déchetteries
- Quelques conseils pour éviter le gaspillage alimentaire
- ...

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h17.